

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 décembre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.412

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- La version 1.1. du manuel d'organisation du projet OPTILAB émis par la direction générale des services de santé et médecine universitaire du MSSS ainsi que toutes les versions qui ont suivi jusqu'à maintenant, 25 novembre 2022 ;
- Tout document pertinent permettant de présenter la stratégie de gestion du changement dans le contexte du déploiement du projet OPTILAB pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 ;
- Les différentes versions des manuels d'organisation du projet OPTILAB produites par les directions des grappes suivantes :
 - Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord
 - Capitale-Nationale
 - Estrie
 - Mauricie-Centre-du-Québec
 - Outaouais
 - Montréal – CHUM
 - Montréal – CUSM
 - Chaudière-Appalaches
 - Laval/Lanaudière/Laurentides
 - Montérégie » (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au premier point de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques.

Aussi, il s'avère que l'information concernant le deuxième et troisième point de votre demande d'accès relève davantage de chacun des établissements de santé et de services sociaux. Nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de ces instances (CISSS/CIUSSS). Leurs coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information à l'adresse suivante :

https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 3